

**DE LA GLOIRE A LA DECHEANCE :
HISTOIRE D'UN "COURTIER LOCAL" EN COTE D'IVOIRE**

Mariatou KONE

ORSTOM / GIDIS-CI
04 BP 293 ABIDJAN 04
Tél. 35 43 67/35 70 67

Institut d'Ethno-Sociologie
22 BP 535 Abidjan 22
Tél. 44 02 98

Mars 1996

Le maire est le premier responsable de la commune et doit théoriquement veiller au "bien-être" de ses administrés. Partant de ce principe, chaque responsable (maire) essaye de drainer le maximum de projets de développement vers sa commune : projet de construction de centres de santé, d'hôpitaux, de maternités, de marchés, de stades de football ou autres aires de jeux, de centres sociaux, de centres de "bien-être familial", de foyers de jeunes, foyers des femmes, de salles de spectacles, de centres culturels, de projets de construction de routes ou d'améliorations des voies de communications, de projets de construction d'écoles, d'églises, de mosquées, etc... Les maires sont de ce fait aussi des agents de développement. Ils collaborent avec des institutions de développement nationales ou internationales, publiques ou privées, avec l'Etat et le gouvernement ivoiriens; ils s'ouvrent également à des collectivités extérieures à travers des opérations de jumelages avec des communes du monde entier.

Toutes ces actions ont apparemment pour but de récolter des fonds, des "aides" financières, matérielles, techniques pour "développer" des lieux, des populations. Mais elles permettent aussi aux maires de tisser ou de renforcer des réseaux de relations, d'avoir une certaine notoriété, une certaine influence, un certain pouvoir non seulement vis-à-vis de la population pour laquelle ils travaillent mais aussi vis-à-vis de leurs confrères d'autres communes, et également vis-à-vis d'éventuels concurrents de la même commune (les élections en Côte-d'Ivoire ont lieu tous les cinq ans).

C'est en cela qu'on peut définir les maires comme des courtiers du développement dans le sens où l'utilisent Olivier de Sardan et Bierschenk (1993 : 71-76), à savoir "des acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de ce que l'on appelle communément "l'aide au développement" (...)" . Il faut préciser qu'on ne parle pas ici des maires en tant que notables. Mais on les définit simplement comme courtiers dans ce contexte précis. On définit leur légitimité, de manière concrète, pour éviter d'utiliser la notion complexe de notable. Il est important de faire une différenciation entre le mode d'action de ces acteurs et leur fonction de courtage.

- Ils s'appuient sur leur vie publique et politique pour développer des stratégies qui font d'eux des courtiers.
- Ils combinent trois types de statut : un statut socio-professionnel, un statut politique (qui les identifie en tant que maires), et un statut à la fois économique et politique (c'est le statut de courtier).
- On peut noter encore que, de part leur position dans la société, ils sont par définition, des négociateurs, des intermédiaires entre une population et l'Etat. Cependant avec la politique de décentralisation et le désengagement de l'Etat, ils cherchent des financements extérieurs. Au

flux étatique, s'ajoute le flux extérieur : il y a donc captage de rente extérieure, recueillie auprès d'institutions extérieures.

- Ces acteurs ont aussi un savoir-faire en matière d'expression, de langage approprié aux attentes des populations et des institutions de développement.
- Finalement, leurs activités de courtage sont étroitement mêlées à leurs activités ou fonctions classiques d'hommes politiques (fonctions de maires) ; elles se confondent.

A travers l'exemple du maire d'une commune de Côte-d'Ivoire, il est intéressant de dissocier ou tenter de dissocier ces deux catégories pour montrer finalement la pertinence d'une étude sur les maires dans le courtage pour le développement. On parlera ici du courtier "big man"¹, de l'entrepreneur politique qui joue dans plusieurs arènes, du maire en situation d'"intermédiation" (le maire en tant que médiateur).

La question est de savoir pourquoi on se présente comme maire? Qu'est-ce qui rattache le maire à une collectivité qu'il représente? Que défend-t-il à travers elle? Que gagne-t-il à s'identifier totalement à cette collectivité qui ne l'a pas forcément vu naître? Autrement dit quels sont les enjeux déclarés ou non qui justifient l'engagement d'un maire dans des actions de développement? On essayera de comprendre ou d'analyser ce qui attire ces acteurs : l'argent est-il le seul moteur à cet engagement dans le développement? Y-a-t-il d'autres attraits? Quels sont les motivations du courtier "big man". On développera aussi l'organisation des activités du maire, les tâches et les pouvoirs qu'il délègue, afin de mettre en évidence des chaînes de courtage, leur fonctionnement, les contradictions qu'elles comportent. Ces points nécessitent de prendre en compte l'ensemble des modes d'insertion locaux du courtier.

En vue de garder l'anonymat, la commune s'appellera Djamanan et le maire se prénommera Faman.

On présentera d'abord la commune de Djamanan et ses atouts pour l'obtention de financement, ensuite on essayera de décrire l'organe de courtage qu'est le conseil municipal et ses membres (maire, adjoints et autres conseillers municipaux dans la répartition des tâches). En troisième lieu on présentera alors Faman, maire de Djamanan qui est le personnage "grâce" à qui Djamanan reçoit ces "aides". Comment est-il perçu à travers les actes qu'il a posés (ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas fait). Dans une quatrième partie, on montrera comment et pourquoi il a été déchu. La dernière partie fera ressortir les représentations qu'on a d'un "bon" courtier "big man".

¹big man : expression emprunté à Médart (1992).

La commune de Djamanan

Djamanan fait partie de la première vague des communes de Côte d'Ivoire, nées de la communalisation en 1980. C'est l'une des plus grandes communes de Côte d'Ivoire, avec une forte densité de population. Sa population cosmopolite est d'origine ethniques, linguistiques ou géographiques différentes, avec une forte proportion (48 %) de jeunes de 16 à 35 ans.

Contrairement à d'autres communes planifiées selon des modalités de mise en place et d'évolution des villes, Djamanan est une commune non planifiée au départ, c'est-à-dire sans plan d'occupation établi ; comme une commune "rurale". Avec un habitat précaire, Djamanan est considérée comme une cité-dortoir. L'habitat de grand standing (ou résidentiel) est faiblement représenté à Djamanan. Elle est surtout caractérisée par un habitat spontané, des cours communes (ou concessions traditionnelles), et un habitat dit de type économique initié par des sociétés immobilières.

Djamanan est aussi une zone non industrielle, comparativement à d'autres commune du pays. Le secteur informel (petits métiers) y est très développé. On y rencontre quelques services publics, para-publics (CIE, SODECI par exemple) et privés (SGBCI, BIAO, etc.), des écoles privées et publiques (de la maternelle à la terminale) des cycles primaires et secondaires.

Pour les soins de santé, Djamanan a quelques établissements sanitaires publics (dispensaires, maternité, etc.) et de nombreuses "infirmeries" privées. C'est également une commune qui regorge de guérisseurs et autres "tradipraticiens".

Selon Faman, de par ses caractéristiques physique et humaine, Djamanan a plusieurs atouts pour l'obtention de financements. Elle mérite un flux de rente pour plusieurs raisons : c'est une commune rurale, ce n'est *pas* une zone industrielle à l'image de Port-Bouët à qui la SIR seule fait rapporter de grosses sommes d'argent (grâce aux taxes), elle ne bénéficie pas de subventions régulières depuis l'arrivée d'Allassane Ouattara au pouvoir (ex premier ministre de 1990 à 1993), elle n'a qu'un seul collège public, elle compte de nombreux chômeurs, "démunis", désœuvrés et enfants abandonnés, et il y a très peu d'infrastructures sanitaires publiques.

La commune de Djamanan est dirigée par un maire et des conseillers municipaux (installés à la mairie), l'ensemble forme le conseil municipal. Depuis sa création, elle a connu quatre maires : Massa, le premier est ingénieur agricole, le second, dénommé Kountigui est diplomate ; Faman, le troisième et avant dernier maire, est un homme d'affaires. Le Maire est considéré comme le premier responsable de la commune. Il doit être efficace et savoir gérer les hommes, son honneur et sa réputation en dépendent.

La mairie de Djamanan est organisée en plusieurs services ayant chacune des tâches précises.

Le secrétariat général est chargé de l'organisation, de la supervision et de la coordination de tous les services municipaux. Il y a un service administratif chargé de l'état civil (déclaration de naissance, de mariage, de décès, etc.), des affaires administratives générales, des questions relatives au recensement des populations, du recensement militaire, de la gestion administrative du personnel de la mairie, de l'application des mesures de la police municipale relatives au commerce, à la boucherie, aux manifestations publiques et des archives générales de la commune. Le service financier, lui, prépare le projet de budget de la commune et s'occupe de l'exécution matérielle de celui-ci. Le budget est composé de deux parties : la prévision des dépenses et la prévision des recettes. Ce service s'occupe aussi de la comptabilité économique du maire, des affaires économiques et financières. Il comprend trois cellules : régie des recettes (bureau des entrées des recettes), comptabilité, budget et compte.

Le service technique chargé de l'exécution des projets sur le terrain, il s'occupe de l'aménagement de la commune, des travaux d'assainissement et de voirie, de travaux d'entretien des surfaces des marchés, des voies publiques, de la surveillance du territoire au niveau de la divagation des animaux, des problèmes de lotissement, d'occupation du domaine public et du permis de construire. Le service technique comprend une cellule qui s'occupe de l'environnement (division de l'environnement) subdivisé en 3 unités : parcs et jardins, hygiène et assainissement, et enfin gestion des déchets humains. Il y a également un service socio-culturel: il est chargé des actions sociales et culturelles.

Description et fonctionnement de l'organe de courtage qu'est le conseil municipal de Djamanan

Le conseil est l'émanation de la population. Le maire et les conseillers municipaux sont les relais et/ou représentants de la population. Djamanan compte cinquante conseillers municipaux dont six sont adjoints au maire : "ce sont des demi-maires. Ils sont les collaborateurs directs du maire. Les adjoints ont les mêmes attributions que le maire qui se décharge en leur donnant des responsabilités et des tâches bien précises consignées dans un arrêté municipal : responsable de la jeunesse et des actions culturelles, responsable de la cellule technique, chargé des finances, ..." (J.C. adjoint, responsable cellule technique)

Les conseillers municipaux relèvent un certain nombre de besoins de la population qui sont pris en compte dans l'élaboration du programme triennal. Ils consultent aussi les chefs de village, les représentants de quartiers, des jeunes, des femmes, d'ONG, d'associations à caractère ethnique,

religieuse, sportive, etc. Ces structures (village, quartier, associations, etc.) sont des organismes locaux d'encadrement de la population. Ce sont des intermédiaires, des interlocuteurs de la population, auprès de la mairie. A ce titre, ils peuvent assister aux réunions du conseil municipal. Avec cet arsenal d'acteurs, on s'aperçoit que la commune est une arène socio-politique locale. Chaque acteur ou groupe d'acteurs représente un certain pouvoir, une certaine légitimité. Ces différentes structures co-existantes sont aussi ou parfois des organes de courtage (concurrents ou non) à différentes échelles. Derrière donc l'apparence d'une communauté communale homogène, solidaire, uniforme, d'où sont censés émerger des "besoins" ou aspirations collectifs, on remarque qu'il y a différentes structures avec différents intérêts, enjeux ou objectifs, s'appuyant sur différentes relations ou réseaux de relations. Dans un tel contexte, on a pu constater des conflits de légitimité, de compétence, etc., camouflés ou révélés à partir de stratégies, de négociations au sein même de l'arène socio-politique communale qui de ce fait renferme d'autres courtiers, sous-courtiers et apprentis courtiers.

Les conseillers municipaux sont chargés d'aller vers la population pour s'enquérir de ses besoins et en informer le maire. Ils sont intermédiaires entre le maire et la population. A ce titre, on peut les considérer comme des sous-courtiers ou des apprentis courtiers. Ils constituent une courroie de transmission entre le sommet (le maire) et la base (la population). Le conseiller est le représentant de la communauté auprès du Maire. C'est ce qui explique qu'il y a beaucoup de conseillers afin que chaque quartier, chaque communauté soit représentée dans le conseil ; les conseillers représentent le maire à petite échelle dans leur quartier. D'ailleurs les avis des populations sur le maire sont fonction des quartiers où elles habitent (on juge le maire par quartier et non de façon globale sur ses actions dans la commune - ensemble des quartiers). Les conseillers ne travaillent pas selon le seul critère de proximité résidentielle. Pour certains, c'est la profession qui est mise en avant. Tel est architecte urbaniste, il est adjoint au maire, "quand on parle de commune, on parle d'urbanisme. Cela fait appel au progrès, au développement. Je guide sur les plans de constructions, et même sur la planification du quartier. Je m'intéresse aux problèmes de lotissement, d'enquêtes foncières, d'occupation du domaine public et de permis de construire" (D.L. en 1994). Tel autre est chef du service technique parce qu'il est ingénieur des travaux publics, "je m'occupe de l'aménagement de la commune, des travaux d'assainissement et de voirie, etc. Concrètement, je m'occupe de l'équipement, de l'électrification, du rechargement et du bitumage des routes, du balayage des marchés, du creusage des caniveaux, etc." (D.G.). Pour d'autres, c'est l'âge ou le sexe qui est mis en avant ; on constatera par exemple que le secrétaire général de l'union des jeunes de Djamanan travaille au service socio-culturel, il est spécialement chargé d'apprendre le montage des dossiers de demandes d'aide financière ou matérielle aux associations de jeunes qui s'adressent à la mairie.

Le conseil municipal de Djamanan sous Faman se réunit en 6 sessions dans l'année (il peut y avoir des sessions extraordinaires pour des problèmes particuliers). Il est divisé en deux commissions : une pour les affaires économiques et financières, et une autre s'occupe des affaires générales et des institutions. Au cours des sessions, on évoque tous les problèmes qui se posent au niveau de la commune. Les conseillers informent en premier lieu le chef du service technique et ensuite le maire. C'est à la session du conseil municipal que le problème est évoqué. Au cours des sessions, chaque conseiller expose le constat qu'il a fait dans son quartier. Même si la population ne vient pas lui souligner des cas, il est tenu d'aller lui-même vers elle. La fonction du sous-courtier, du courtier potentiel ou même de l'apprenti courtier est ainsi valorisée. Il doit aussi se promener dans le quartier pour voir ce qui ne va pas (problèmes de sécurité, ordures, voirie, etc.). Une fois les problèmes évoqués, les conseillers en font des sélections et les classent par priorité en vue d'un programme d'actions à entreprendre. Les problèmes classés (par priorité) sont portés devant le service technique qui se charge de l'exécution et de l'évaluation des coûts des travaux. Et lorsque les travaux dépassent sa compétence, les conseillers font des appels d'offres, c'est-à-dire faire appel à d'autres entreprises pour effectuer les travaux.

Les conseillers municipaux ont aussi et surtout pour tâche de "surveiller" le maire ; ils ne doivent pas être ses complices mais plutôt des guides, des contrôleurs : ils l'avertissent quand il s'égare, et le font démissionner quand il persiste dans son égarement. C'est un des moments où le rôle de sous-courtier prend toute sa valeur, car toute "faute" permet de discréditer, de contester la légitimité du maire et de se positionner soi-même. On peut imaginer ici que l'une des retributions du sous-courtier est de devenir lui-même courtier. Le sous-courtier peut jouer ici la fonction d'"espion" quand il a lui-même des ambitions. Il devient alors "un couteau à double tranchant" : bien se rapprocher du maire pour entrer dans son intimité, ses secrets, faire partie de ses inconditionnels "fidèles", attirer sa sympathie, mais en même temps "le vendre", le détruire à petit feu auprès de son électorat. La presse et les rumeurs participent ici au jeu quand elles diffusent des informations dites anonymes concernant des activités censées être secrètes du maire. Ici, la délation ou le soupçon de délation fait partie des stratégies de déstabilisation, de conquête, de raffermissement ou d'implantation. A Djamanan, quelques conseillers se sont positionnés par le recours à certaines stratégies, pour être enfin reconnus comme courtiers à part entière, en étant maire. Il y a ici une concurrence entre courtier et sous-courtiers, tous dans la même arène : le premier en usant de stratégies de raffermissement dans un système où il est le personnage dominant, les seconds mettant en place des stratégies de conquête.

Profil, itinéraire et pratiques de Faman, maire de Djamanan

Faman fut le troisième maire de la commune de Djamanan. Elu en 1990, il a été déchu en 1995. Originaire du nord de la Côte d'Ivoire, il aurait été élu en 1990 grâce à la forte communauté nordiste représentée dans la commune de Djamanan. Agé d'une cinquantaine d'années, il se dit et est considéré comme un homme d'affaires. Il est propriétaire d'établissement scolaires privées, a des entreprises en bâtiment à Djamanan et dans d'autres communes; il possède des stations d'essence au nom de son épouse. Comparativement à d'autres maires dit "intellectuels" (et qui font le travail de "blancs" : administrateur civil, pharmacien, comptable, journaliste, etc.), Faman est généralement qualifié de "commerçant". C'est un courtier qui a commencé à s'intégrer dans l'arène politique du pays depuis une dizaine d'années. Parmi ses stratégies d'implantation, il a commencé à s'affirmer et s'afficher comme un membre "pur et dur" du parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI², ancien parti unique, vainqueur des dernières élections). Il s'est par ailleurs longtemps mis au service d'un ancien ministre, "dignitaire" de cette formation, faisant partie des "militants de première heure". Pour lui, il a effectué, aussi bien clandestinement qu'officiellement, des missions socio-politiques. Il a connu beaucoup de personnes et de réseaux par le biais de ces missions. Et bien évidemment, il a utilisé les mêmes réseaux de relations pendant qu'il était maire. Être maire est l'une des récompenses qu'il obtient pour services rendus à cette personnalité politique du pays. Il est présenté en 1990 comme le seul candidat du PDCI (choisi par le bureau politique) dans la commune de Djamanan. Ce n'est donc pas un hasard s'il dirige Djamanan. Faman a converti un capital qu'il a acquis ailleurs. C'est un courtier "big man". Et depuis, il tente de renforcer sa position non plus seulement au sein de la commune de Djamanan mais dans le champ politique national .

Il souhaite gagner, acquérir une certaine notoriété, avoir une plus grande renommée avec le concours des médias qui font largement écho à tout ce qu'il entreprend, être puissant et continuer à construire son image de "grand type". A cet effet, de nombreuses pratiques sont ainsi mises en oeuvre .

Le maire de Djamanan a beaucoup de relations. C'est un capital social qui a favorisé les entrées d'argent, il négocie directement et facilement. Ses collaborateurs (sous-courtiers) apprécient cette qualité : "il noue souvent des contacts dans la discrétion et c'est seulement quand

²Depuis l'avènement du multipartisme en 1990, ce parti, alors parti-Etat, a de nombreux concurrents dont deux principaux : le Front Populaire Ivoirien (FPI) qui vivait depuis de longues années dans la clandestinité, et le Rassemblement Des Républicains (RDR) qui est une dissidence du PDCI, née après le décès du premier président du pays en 1993.

c'est fructueux qu'il nous en informe" (N.K., conseiller municipal). Il s'appuie également sur ses conseillers municipaux. Par exemple un de ses adjoints est aussi conseiller de l'Ambassade de Côte-d'Ivoire, chargé des affaires économiques aux USA; il y agit pour le compte de son pays mais en profite pour travailler sa commune. Il est chargé de rechercher des bailleurs de fonds américains pour Djamanan; actuellement par exemple, les jeunes de Djamanan collaborent avec des associations américaines. On voit jusqu'où peut s'étendre la chaîne de courtage. Le Réseau de relations du maire constitue un fort capital social et stratégique : il comporte un réseau intérieur mais aussi un réseau extérieur. C'est pour cela qu'il faut le créer s'il n'existe pas déjà. Tout bon maire doit disposer d'un carnet d'adresse qu'il manipule et gère à sa guise, selon les "besoins" exprimés par la "population elle-même".

En tant qu'homme d'affaires, Faman est considéré comme "ayant de l'argent", riche. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui ont milité en sa faveur lors des élections de 1990. Il était présenté comme celui qui "a déjà de l'argent ; il ne vient donc pas pour (en) bouffer³ mais pour mettre sa compétence de gestionnaire au service de la population" (un membre du conseil en 1994).

Il donne plusieurs facettes à sa personnalité. Il a plusieurs "vitrines". Certaines sont concrètes, d'autres théoriques. Les premières se présentent comme des réalisations concrètes, les secondes sont essentiellement constituées de discours pour séduire les bailleurs de fonds et/ou la population. Certaines sont réelles, d'autres fictives. Djamanan a bénéficié grâce à cela, de nombreux projets même si leur réalisation n'ont pas toujours abouti.

S'agissant par exemple des vitrines "discours" ou théoriques, Faman utilise un langage de développement approprié. On retrouve dans des lettres de demande d'aide, l'usage fréquent de "nous" (représentant la population, les groupements, etc Faman s'identifie à cette catégorie de personnes) et d'autres termes à la mode : jeunesse défavorisée, relations de genre, exploitation de la femme, initiatives locales, d'autopromotion, autodéveloppement, enfance en danger etc. . Il reconnaît aussi que "actuellement, il y a des produits qui se vendent bien et qui sont indispensables quand on veut acquérir des fonds ; ce sont par exemple les jeunes, les femmes, auto-gestion ou auto-promotion, gouvernance ... Par exemple, quand on veut obtenir un financement avec la BAD, il faut monter un projet concernant la scolarisation des petites filles. A la coopération française, ce sont les centres de santé communautaires qui sont bienvenus, tandis que la Banque mondiale est intéressée par la pauvreté et le niveau de vie dans les quartiers précaires, la coopération belge, quant à elle, est attirée par les micro-interventions (projet pour un petit groupe regroupé), etc...". Dans les lettres aussi, Faman invite les bailleurs à venir constater

³S'enrichir (par le biais des détournements par exemple).

ce qu'il dit sur le terrain. Les "vitrines" servent aussi à montrer ce qui ne va pas et qui nécessite ou justifie l'aide. Pendant ces visites ou tournées de "preuve", il n'est pas rare de voir des mises en scènes (préparées à l'avance) et des stratégies d'occultation.

Faman ne se contente pas d'utiliser les slogans dans les discours et sur papier, il essaie parfois de les mettre en pratique en encourageant par exemple les regroupements associatifs. C'est une des conditions imposée par les bailleurs quand on veut bénéficier d'aide : il s'agit d'attester l'esprit "communautaire", peu importe si l'association fonctionne réellement ou pas. Les jeunes (sur son initiative) sont regroupés au sein de nombreuses associations⁴ dont l'ensemble est géré par l'Union des jeunes de la commune de Djamanan (UJCD) créé en 1982, une structure, une ressource existant avant son mandat (récupération d'un réseau déjà existant). L'UJCD fait partie de la fédération nationale des unions de jeunes de Côte d'Ivoire (FENUJECI). Ces associations sont dites autonomes mais travaillent en étroite collaboration avec le service technique de la mairie ; l'obtention de l'aide dépend aussi du dynamisme des leaders d'associations. Entre autres activités réalisées par ces jeunes, on peut noter l'entretien des rues et canivaux, les plants d'arbres en bordures des routes, la création en 1992 de coopératives de ramassage d'ordures ménagères ; les jeunes ramassent les ordures contre 50F CFA/j/ménage; ces fonds servent à l'entretien du matériel de travail; c'est aussi cela l'autopromotion.

Faman n'ignore pas non plus que les financeurs estiment que les projets n'"émanent" de la population, que celle-ci organise des cotisations pour témoigner de sa "participation", soit en fait une contribution financière qui se révèle parfois insignifiante par rapport au montant global demandé.

Il sait aussi utiliser la concurrence entre différentes institutions pour drainer des fonds vers sa commune : "nous avons déjà reçu une aide de tel ou tel organisme. Mais cette aide s'avère insuffisante quand on voit l'immensité du travail à faire. Vous constaterez par exemple que". Sur un même bâtiment par exemple, on peut relever le nom et le sigle (rivalisant de taille) de plusieurs ambassades.

⁴Associations de jeunes sur lesquels s'appuient par exemple le comité national de lutte contre le SIDA. Ainsi par exemple, 13 jeunes ont été formés pour sensibiliser leurs collègues sur les dangers du SIDA. Ils vendent également des préservatifs. On dénombre de nombreuses associations ou ONG ayant rapport avec la santé ou le SIDA.

Parmi les bailleurs ou "financeurs" extérieurs à Djamanan, on peut citer :

- L'Etat et la B. O. A. D. (banque ouest-africaine de développement) : qui sont intervenus pour l'extension du réseau électrique ;
- L'Etat et la mission française de coopération : pour la construction du centre de santé d'A., et la restructuration des rues d'A. et M. .
- L'Etat qui va permettre la construction de l'hôpital général
- la BAD qui depuis 3 ans a un programme de construction d'écoles. Elle en a construit une dizaine et le projet continue.
- la CFD (caisse française de développement) qui a financé l'électrification et l'adduction d'eau de S. et A. K.
- l'ambassade du Japon (pour le renouvellement des écoles boutiques)
- le FED qui a financé le lancement de la politique de gestion des déchets par la mise en place de coopératives (achat par exemple de matériel)

Djamanan a aussi reçu une subvention annuelle de l'Etat de l'ordre de 27 millions, un prêt du Fonds Spécial de Développement ("grâce aux relations du maire") qui a permis de recharger certaines rues et de faire des canalisations, un financement du fonds ivoirien d'aménagement urbain (FIAU) qui paye la moitié de certains ouvrages tels que la construction de marché, etc. Par exemple pour la construction du marché d'un montant de 17 millions, le FIAU a payé 8,5 millions et la mairie 8,5 millions. Malgré tout, la commune de Djamanan a aussi des ressources propres ; ce sont les taxes⁵ payées par les petits commerçants, les tâcherons, etc., (les collectes sur le marché) qui constituent les ressources de la mairie. Il y a aussi des ressources annexes : la vente de timbres, l'impôt foncier. C'est en fonction des entrées d'argent qu'on vote le budget (celui de l'année 1995 est de 2,96 milliards et pourrait passer à 3 milliards en 1996).

S'agissant des "vitrines" en tant que réalisations concrètes, il y a eu construction d'un bâtiment qui abritera désormais la mairie, de trois écoles primaires (H., A. G. et B.), de deux marchés (C. et A. G.), d'un centre des jeunes en voie d'achèvement(au P. D.), d'un centre de santé en construction (à D. T.é), d'un centre de santé construit à A. V. grâce à un financement de la mission de coopération. Il y a également eu l'achat d'un car de 66 millions pour l'Union des Jeunes de la commune de Djamanan, la réfection des bitumes dégradés (voie de la S.), la Recharge des rues du quartier M., le lotissement de nouveaux quartiers tels que D. B., A. K., D., la pose de la première pierre d'un hôpital de l'envergure des grands centres hospitaliers. La

⁵Les commerçants payent quotidiennement 100 F CFA ou 200 F CFA selon la taille de la place occupée.

population n'aura plus besoin de se déplacer vers une autre commune pour les cas de maladies graves. Il sera en grande partie financé par l'Etat.

Toutes les réalisations, même financées par des ressources autres que celles de la mairie, sont généralement mises au compte du Maire qui est jugé au nombre et à la taille des réalisations.

Faman s'est semble-t-il montré bon gestionnaire ; la plupart de ses conseillers l'attestent ; la presse écrite aussi en a fait un large écho après sa déchéance : "lorsque l'équipe actuelle arrivait, le déficit était d'environ 500 millions. Nous avons comblé le déficit et assaini la situation financière. Toutes les dettes ont été épongées et tous les projets réalisés soit en partie, soit en totalité. Nous avons un chiffre d'affaires de 3 milliards ; nous sommes donc excédentaire dans la gestion du budget communal". A son départ, on a constaté un excédent⁶. En outre, Faman est arrivé dans une période de crise. En effet, de 1990 à 1992, l'Etat n'avait pas d'argent. Toutes les promesses de réalisations de cette période n'ont pas été tenues car nul ne pouvait faire débloquenter des fonds à l'Etat. C'est donc à partir de 1993 que la mairie a commencé à tenir ses promesses. Cette date coïncide avec l'arrivée au pouvoir du président Bédié qui décentralisera un peu plus les mairies et leur donnera une autonomie partielle.

Malgré tout, Faman a perdu les dernières élections. Parmi les instruments de sa déchéance, on peut citer pêle mêle : son parti politique, ses conseillers sous-courtiers qui l'ont en partie discrédité grâce à une "troisième force" qui est la rumeur et la presse, tout ceci avec le concours de la population qui a voté contre lui, population au sein de laquelle figurent des courtiers, des sous-courtiers, des apprentis courtiers, etc. . Les élections ont été le moment et le lieu de l'étalage, de la mise à jour des conflits parfois latents, des rapports de force, de la solidarité fictive.

Bien qu'on lui reconnaisse une bonne gestion des fonds par le fait qu'il est passé d'un déficit à un excédent, Faman n'est pas épargné par l'accusation de détournement, le soupçon de malversation. La rumeur, et peu importe qu'elle soit vraie ou fausse, fait état d'un détournement. Selon T. F. "les Japonais ont envoyé de l'argent pour électrifier le quartier D. R. . Mais on ne sait pas où est rentré cet argent. C'est le projet du gouvernement qui a permis d'électrifier le quartier précité ; et comme cela a coïncidé avec la campagne pour les élections, Faman s'est accaparé la chose qu'il présente comme sa propre réalisation, son propre travail. Même s'il a participé à la négociation, il doit reconnaître que ce n'est pas son argent qui électrifie les quartiers aujourd'hui.

⁶d'après un quotidien national.

Vous croyez que Faman va prendre son argent pour arranger Djamanan? C'est mal le connaître. C'est un petit dioula, il aime beaucoup l'argent. Il a pris l'argent de la commune pour embellir sa cour et entretenir sa famille⁷". Ce qui explique qu'on est très étonné quand on affirme qu'il n'y a pas déficit budgétaire. Certains prétendent même qu'il y a eu détournement mais que cela a été masqué en avançant de faux chiffres (d'excédents) "pour laver un peu sa honte". La corruption est ici perçue comme une rétribution, une compensation ou une "commission" du courtage.

La population lui fera d'autres critiques.

On lui reprochera par exemple dans certains quartiers ou village, de n'avoir fait aucune réalisation. Selon le chef de village de D.T, "à moins que ce soit en rêve, le centre de santé a été construit par des religieux, et est tenu par des canadiennes ; ce n'est pas une réalisation de la mairie. Une des écoles du village a été construite par les villageois eux-mêmes, une autre a été construite par des harristes avec l'appui d'une ONG canadienne. De plus quand on est malade, il faut aller dans d'autres communes pour bénéficier de soins modernes adéquats".

En faisant des comparaisons avec d'autres communes, des habitants diront que "Djamanan n'a rien de commun avec les autres communes, nous n'avons rien, aucun investissement. On se sent délaissés. On a demandé au maire de gratter un peu les routes. Il dit qu'il n'a pas d'argent, alors qu'on voit les gens travailler chez lui. On essaie nous-mêmes de gratter nos routes. Quand il pleut ici, c'est la catastrophe. Les routes sont impraticables. Si il y a un malade la nuit, il peut mourrir avant d'arriver à la grande route pour trouver un véhicule. Notre quartier (D. T.) n'a jamais été visité par le maire. Djamanan est sale". Selon Odile (ménagère à M.) "quand on dit à quelqu'un qu'on habite Djamanan, on ne nous respecte pas. Il y a des gens qui ont même honte de dire qu'ils viennent de cette commune. Il y a de la mauvaise odeur partout. On vit dans la saleté ici". La population n'appréciera pas aussi l'indisponibilité de Faman ; "il a la particularité d'être toujours absent ou bien de ne pas recevoir les gens. Quand on va à la maison, on dit qu'il est au bureau, quand on vient à la mairie on dit qu'il est à la maison. Il fait attendre ceux qui demandent une audience. Il faut attendre au moins trois semaines avant de le voir pour discuter juste quelques minutes. Et même quand on lui écrit, il ne répond pas". On en conclut pour dire que Djamanan est "une vilaine commune". Tous ces jugements sont faits en comparaison avec l'action d'autres maires de la commune. On fait souvent référence au maire de Cocody (qui a été reconduit) : "il est jeune et il a beaucoup fait pour les jeunes" ; au maire d'Adjamé (qui n'a pas été reconduit), il a créé les comités de surveillance des quartiers. C'était pour lui une manière de trouver un emploi pour les jeunes de sa commune mais aussi d'essayer d'enrayer le banditisme. Il a aussi créé des

⁷Entre autres réalisations grâce au détournement, on cite un établissement scolaire privé.

kiosques pour les vendre et leur a accordé un prêt de 50 000 F comme fonds de commerce, c'était pour diminuer le chômage" ; et à celui de Treichville (qui n'a pas été reconduit), il a construit un grand complexe sportif, ...

Au fond, Faman est jugé par la population sur la base de "vitrines" concrètes, contrairement aux bailleurs qui lui accordent une crédibilité pour d'autres raisons (bon accueil, bon montage de dossier selon des critères propres aux développeurs, ...). Pour la population, le maire est celui par qui on peut accéder à des demandes. Il est donc porteur de changement quand il sait traduire dans un langage approprié ces demandes auprès des bailleurs de fonds qui alimentent la municipalité. Le maire est un bon traducteur quand les projets sont réalisés.

Faman n'accuse pas le peuple. Il ne met pas sa déchéance au compte du peuple. Il donne les trois raisons principales qui expliquent selon lui son échec :

- le complot de ses conseillers,
- des informations malveillantes sur sa personne,
- la trahison de son parti

Il s'est en effet senti trahi par son parti et ses conseillers. Ici, c'est son statut de notable, d'homme politique qu'il met en exergue pour l'expliquer. Il manifeste son mécontentement à travers la même presse : "j'ai été trahi par le PDCI". Il estime avoir été victime "d'un complot et je me suis laissé piégé". Il accuse publiquement certains de ses conseillers, "ce sont des éléments de mon conseil municipal qui m'ont combattu. Ils sont au nombre de quatre... ils ont brillé par leur absence, leur démission... , non seulement ils ont essayé de boycotter notre travail, mais ils ont également essayé de nous empêcher de travailler". Comment ces conseillers ont-ils procédé? Ils "donnent de l'argent aux militants" pour les monter contre Faman, ils usent de la corruption. Faman constate surtout que ces personnes "s'agitent (et) veulent devenir maire".

On peut noter que n'importe quel maire non réélu commencera par donner ces raisons, mais il y a sans doute aussi une mauvaise gestion de sa popularité initiale auprès de la population. On retiendra que Faman n'a pas su courtiser, séduire son peuple.

Il considère qu'avec sa défaite, c'est surtout la population qui est frustrée ; "je parle aujourd'hui parce que la population qui me demande de réagir (...) tout le monde est fâché (...) pendant que mes collaborateurs et moi cherchons à sortir Djamanan du sous-développement, il y en a qui sont en train de nous cisailer, de saboter ce qu'on fait... Comment peut-on être contre le développement d'un village?" Faman assimile sa commune à un village et exhibe ici son "amour du village" (Vidal, 1992).

On peut retenir que ne devient pas maire qui veut. On peut établir la liste d'un certain nombre d'images ou d'idées que la population se fait d'un "bon" maire courtier. Il faut avoir des moyens surtout financiers puisque le maire est beaucoup sollicité. C'est le maire qui, avec ses propres ressources, débloque les situations urgentes. Il faut disposer de nombreuses relations et réseaux efficaces. Le maire courtier doit pouvoir garder une certaine constance et régularité dans ses relations avec ses administrés : c'est au cours du mandat qu'il doit réaliser et présenter ses "vitrines" et non à la veille des élections. L'influence et le charisme du maire jouent aussi, "quand on gère une communauté, il ne faut pas donner une image négative, c'est très dangereux. Un maire doit être conscient, intelligent et pas égoïste" (Diarra, habitant de Djamanan). Un atout du maire, c'est la collecte⁸ et la gestion des fonds. Une autre stratégie de séduction est de trouver un emploi aux sans emploi ("nous avons engagé 200 jeunes hommes pour travailler dans les coopératives de gestions d'ordures ménagères" et initié les CDQ (comité de développement des quartiers), en suivant l'exemple du maire Dembélé à Adjamé, afin d'aider la jeunesse en chômage). Un bon maire doit aussi présenter une ou plusieurs vitrines (toute réalisation matérielle, observable, qu'elle soit faite par la mairie ou d'autres organismes). Selon K. K. (secrétaire de la section PDCI de A.), "ce n'est pas le fait d'accumuler les fonds qui nous intéresse, on veut voir des réalisations concrètes. Même s'il y a 100 milliards dans la caisse, on ne va jamais les voir à l'oeil nu, par contre, on voit les réalisations". Mais la condition ci-dessus citée est encore plus mise en avant lorsque le maire sait tenir le langage du développement. Le maire doit être au service de la population. Il doit pouvoir et savoir l'écouter. L'idéal serait qu'il habite le quartier. Or, Faman habite une autre commune, "il traverse juste les quartiers de Djamanan pour se rendre à la mairie ; il n'approche pas les gens. Pour le voir, il faut aller à la maison alors qu'il a un bureau ; on ne peut pas transférer la mairie chez lui à domicile". Un bon maire doit avoir une bonne renommée, une bonne réputation. Il ne doit pas être "gourmand, vouloir tout pour lui seul et oublier le peuple". Il doit être disponible, rendre visite au peuple. Avec toutes ces qualités, le maire doit "arranger" sa commune.

S'agissant des courtiers "big men", on peut dire que la sanction contre un maire qui ne remplit pas la plupart de ces conditions après qu'il soit élu, c'est le vote-sanction. On vote contre lui afin "qu'il ait honte" pour lui signifier son impopularité - c'est le déshonneur précédé par une mauvaise réputation, or la réputation est une variable très importante en ce sens qu'elle constitue

⁸Le bon maire, c'est celui qui travaille avec toutes les ambassades et tous les organismes. Mais en même temps on s'imagine que l'afflux de fonds ne l'épargne pas de la tentation de détournement.

un enjeu à travers l'activité de courtage (on cherche à se faire un "bon" nom). On vote contre afin de ne pas le reconduire dans sa fonction de maire courtier.

Il faut cependant noter que le fait de remplir ces conditions n'est pas forcément synonyme d'être un bon courtier. On a vu que Faman a été déchu malgré son capital social et sa bonne gestion, etc., . Plusieurs autres considérations sont à prendre en compte. Les actions du courtier sont toujours comparées aux actions des courtiers précédents (mais aussi à ceux d'autres communes - Cocody, Treichville, Yopougon, etc.) aussi bien par la population que par les sous-courtiers qui entrent en concurrence avec lui. Félix, habitant le quartier M. de Djamanan, indique par exemple que "pour les réalisations du maire, je ne voudrais pas revenir sur Massa, nous circulons encore sur ses goudrons, toutes les rues bitumées ont été faites par lui. Je voudrais ajouter que Kountigui n'a créé qu'une ligne de bus pour aller dans son village. Il n' a rien fait. Il s'est enrichi et est allé vivre en France avec sa femme blanche".

Plusieurs éléments sont finalement déterminants pour définir la place du courtier dans l'arène politique locale : son éligibilité (dépend de l'expérience qu'il possède ou qu'il essaie d'acquérir, de sa compétence en matière de négociation et de manipulation, de son savoir-faire animationnel), la régularité et la durée de son action, sa qualité de traducteur, la métaphore de la vitrine, etc.

En définitive, la rémunération ou la commission du courtier dépasse le simple cadre monétaire. La réputation, l'honneur, les honneurs, le pouvoir constituent des variables psychosociologiques très importantes qui, elles-mêmes, déterminent des enjeux.

Références bibliographiques

Bierschenk, T., et Olivier de Sardan, J.P., 1993

"Les courtiers locaux du développement"

Bulletin de l'APAD, 5, 71-76.

Médart, J.F., 1992

Le "big man" en Afrique. Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur

L'Année Sociologique, 42, 167-192.

Vidal, C., 1991

Sociologie des passions.

Karthala.